



CONDITIONS PARTICULIÈRES

SPÉCIFIQUES AUX OUVRAGES DE VALEUR

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Lorsque le contrat porte sur un ouvrage qui doit être livré, posé et intégré à des matériaux nobles d'une valeur importante, la responsabilité de LORETTI en rapport avec ses propres obligations contractuelles sera limitée au prix de confection, livraison et pose de son propre ouvrage.

ASSURANCE CONSTRUCTION

LORETTI peut, sur demande du CLIENT, contracter une assurance construction, afin d'assurer les ouvrages de valeur présents dans l'environnement de travail de LORETTI (Livraison, pose et intégration).

Lors de sa demande, le CLIENT spécifiera la valeur de remplacement des matériaux nobles. La prime d'assurance spécifique sera intégralement facturée en plus du contrat.